

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : SIL 420 EUROPE

Date complète : 17 et 18 MAI 2014

Lieu : LES SABLES D'OLONNE, base de Mer

Autorité Organisatrice : SPORTS NAUTIQUES SABLAI (SNSablais)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013/2016*
- 1.2. Les règlements fédéraux, les règles de classe
- 1.3. Le règlement du Championnat de Ligue
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 420 - EUROPE
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à :

SPORTS NAUTIQUES SABLAI
125 place Jean David Nau
BP 50272
85107 Les Sables d'Olonne Cedex

au plus tard le 11 Mai 2014. Au-delà une majoration de 10€ sera appliquée (cachet de la Poste faisant foi).

- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical, le timbre de classe et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis par bateaux sont les suivants (repas compris)

Classe	Montant	Après le 11 Mai
420	50€	60€
EUROPE	30€	40€

Possibilité aux accompagnateurs de participer au repas du samedi soir. Voir feuille inscription coureurs

Prix : 12 € par personne - Inscription avant le 11 mai (voir feuille inscription coureur)

Après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions :

Jour et date

17/05 à partir de 08h30

20h00 : repas des coureurs Salle de la Chaume, Port Olona

5.2. Jauge et contrôles

Un contrôle de jauge pourra avoir lieu à tout moment pendant l'épreuve

5.3. Jours de course :

17/05 : courses à suivre

18/05 : courses à suivre

5.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi 17 est 14h00

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le dimanche 18 est 10h00

5.5. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes ou triangles - voir annexe parcours dans les IC affichées au secrétariat de la base de mer.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 n'est pas modifiée.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 3

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Inter ligue 420 - Europe » aux Sables d'Olonne, à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Les Sports Nautiques Sablais
02 51 21 63 00
sportsnautiquessablais@orange.fr

et/ou Jean-Jacques CLERC
02 51 21 12 70
06 84 29 74 98
jeanjacques.clerc@wanadoo.fr

Composition du corps arbitral :

Président du Comité de Course : Jean-Claude LAMARCHE
Président du Jury : Patrick GERODIAS
Assesseur Jury : Sybille RIVARD
Jugeur d'Epreuve : Christian BERHAULT
Commissaire aux résultats : Paul ROCHEREAU et Sylvie LE GAL